المعهد الوطني للبحث الزراعي
Institut National de la Recherche Agronomique

CENTRE REGIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE DU TADLA
BENI-MELLAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 1/2009 TDL

Le 18 Juin 2009 à 10h, il sera procédé au bureau du Chef du Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla, sis au Km 19 Route Principale reliant Beni-Mellal Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de Matériel Scientifique et de Laboratoire pour le compte du Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla, Beni-Mellal objet des lots suivants :

Lot n°1 : Matériel de laboratoire d'analyse
Lot n°2 : Matériel de mesure

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Administratif du Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla , sis au km 19 RP 24 reliant Beni-Mellal Marrakech. Il peut être également téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante :
w w w . inra.org.ma/actualités/aoffre.htm.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale au concurrent qui le demande dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n°2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des Marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

Lot n°1 : 25 000.00 Dhs Vingt Cinq Mille Dirhams
Lot n°2 : 30 000.00 Dhs Trente Mille Dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 26 et 28 du Décret n° 2-06- 388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du Chef du Service Administratif du Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla , sis au km 19 RP 24 reliant Beni-Mellal Marrakech.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité à savoir :

1/ <u>Dossier Administratif comprenant</u> :

a/ La déclaration sur l'honneur

b/ La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;

c/ L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.

d/ L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme selon le nouveau modèle .

e/ Le récépissé du cautionnement provisoire ou l' attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;

f/ Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B: Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalant des pièces visés aux paraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tel documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2/ <u>Dossier technique comprenant</u> :

a/ Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b/ Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquelles les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant , les délais et les dates de réalisations, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

3/ <u>Dossier additif</u>

Le C.P.S et le règlement de consultation paraphés à toutes les pages et signé à la dernière page avec la mention manuscrite " lu et accepté".

المعهد الوطني للبحث الزراعي
Institut National de la Recherche Agronomique

المركز الجهوي للبحث الزراعي لتادلة بني ملال

اعلان عن طلب عروض مفتوح
رقم 2009/1 تادلة

في يوم 18 يونيو 2009 على الساعة العاشرة صباحا سيتم بمكتب رئيس المركز الجهوي للبحث الزراعي لتادلة الكائن بالكلم 19 الطريق الرئيسية الرابطة بين بني ملال و مراكش ، فتح الاظرفة المتعلقة بطلب العروض بعروض أثمان لأجل إقتناء تجهيزات علمية للمختبر لفائدة المركز الجهوي للبحث الزراعي لتادلة حسب الحصص التالية.

حصة رقم 1 : أجهزة المختبر للتحليلات
حصة رقم 2 : أجهزة القياس

- يمكن سحب ملف طلب العروض مجانا من المصلحة الا دارية للمركز الجهوي للبحث الزراعي الكائن بالكلم 19 الطريق الرئيسية رقم 24 الرابطة بين بني ملال و مراكش.
- يمكن كذلك نقله إلكترونيا من بوابة الصفقات على العنوان الإلكتروني التالي : W W W : inra.org.ma/actualités/aoffre.htm
- يمكن إرسال ملف طلب العروض الى المتنافس بطلب منه طبقا للشروط الواردة في المادة 19 من المرسوم رقم 388-06-2 الصادر في 16 محرم 1428 (5 فبراير 2007) المحدد لشروط و أشكال إبرام صفقات الدولة و كذا بعض القواعد المتعلقة بتدبيرها و مراقبتها.
- حدد مبلغ الضمان المؤقت كما يلي :
- حصة رقم 1 : 25000.00 درهم (خمسة وعشرون الف درهم)
- حصة رقم 2 : 30000.00 درهم (ثلاثون الف درهم)
- يجب ان يكون كل من محتوى و تقد يم ملفات المتنافسين مطابقين للمادتين 26-28 من المرسوم السالف الذكر رقم 388-06-2.
- و يمكن للمتنافسين
- إما ايداع اظرفتهم، مقابل وصل، بمكتب رئيس المصلحة الادارية للمركز الجهوي للبحث الزراعي لتادلة الكائن بالعنوان السالف الذكر
- إما إرسالها عن طريق البريد المضمون بافادة بالاستلام الى العنوان المذكور.
- إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة و قبل فتح الاظرفة.

- إن الوثائق المثبتة الواجب الادلاء بها هي تلك المقررة في المادة 23 من المرسوم رقم 388-06-2 المذكور و هي كما يلي :

1) <u>الملف الاداري الذي يتضمن الوثائق التالية</u> :
أ) التصريح بالشرف
ب) الوثيقة او الوثائق التي تثبت السلطات المخولة الى الشخص الذي يتصرف باسم المتنافس .
ج) شهادة أو نسخة لها مشهود بمطابقتها للأصل مسلمة منذ اقل من سنة من طرف الإدارة المختصة في محل الضريبة تثبت أن المتنافس في وضعية جبائية قانونية.

د) شهادة أو نسخة لها مشهود بمطابقتها للأصل مسلمة منذ اقل من سنة من طرف الصندوق الوطني للضمان الإجتماعي تثبت ان المتنافس في وضعية قانونية اتجاه هذا الصندوق وفق النموذج الجديد لهذه الشهادة.

هـ) وصل الضمان المؤقت لكل حصة او شهادة الكفالة الشخصية و التضامنية التي تقوم مقامه .

و) شهادة القيد في السجل التجاري.

ملحوضة: يعفى المتنافسون غير المقيمين بالمغرب من الإدلاء بالشهادات المعادلة للوثائق المشار اليها في الفقرات ج – د- و أو تصريح أمام سلطة قضائية او إدارية أو موثق أو هيئة مهنية مؤهلة في البلد الأصلي و في حالة عدم تسليمها.

2) الملف التقني الذي يتضمن الوثائق التالية

أ- مذكرة تبين الوسائل البشرية و التقنية للمتنافس التي يتوفر عليها و مكان و تاريخ وطبيعة و أهمية الأعمال التي أنجزها أو ساهم في إنجازها.

ب- الشهادات (نسخ مطابقة للأصل) المسلمة من طرف رجال القن الذين أشرفوا على هذه الأعمال أو من طرف المستفيدين العامين أو الخواص منها مع بيان طبيعة الأعمال و مبلغها وآجال وتواريخ إنجازها و إسم الموقع و صفته.

3) الملف الاضافي: الذي يتضمن الوثائق التالية:

أ- دفتر التحملات الخاصة و نظام الاستشارة مؤشرين على جميع الصفحات و موقع بالصفحة الأخيرة محتويين لعبارة " قرء و صودق عليه"

المعهد الوطني للبحث الزراعي
Institut National de la Recherche Agronomique

ROYAUME DU MAROC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
CENTRE REGIONAL DE TADLA

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Achat de Matériel Scientifique et de Laboratoire

Appel d'Offres Ouvert N°1/2009 TDL
Du 18 JUIN 2009 à 10 heures

Exercice 2009

CRRATadla: BP 567 Beni-Mellal, Maroc
Km,19 Route Beni-Mellal Marrakech Tél ; Fax: (023)44-00-06/83 ;
E-mail: bahriabdeljabar@yahoo.fr / bahriabdeljabar@Gmail.com

Article 1 : Objet de l'appel d'offres

Le présent Appel d'Offre a pour objet l'achat de Matériel Scientifique et de Laboratoire pour le compte de l'unité de Recherche sur les Systèmes de Production en Irriguée relevant du Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla Objet des lots suivants :

Lot n°1: Matériel de laboratoire d'analyse
Lot n°2: Matériel de mesure

A livrer à l'Unité de Recherche sur les systèmes de Production en Irrigué relevant du Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla sis au km 19 Route Principale reliant Beni Mellal Marrakech

Article 2 : Les pièces à fournir par les concurrents.

Les dossiers à présenter par les concurrents doivent comporter les dossiers: administratif , techniques, additif ainsi une offre financière et une offre technique.

1°) Le dossier administratif comprenant :

1) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique conformément au modèle joint en annexe.

2) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- S'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
- S'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :

* Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique
* Un extrait des statuts de la société et/ou le procès verbal de l'organe compétant pour donner pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
* L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

3) Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 22 du décret n°2-06-388. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

4) Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 22 du décret n°2-06-388 du 05 Février 2007.

5) Les récépissés des cautionnements provisoires ou les attestations des cautions personnelles et solidaires en tenant lieu, le cas échéant (le montant de la cautionnement est fixé comme suit:

Lot n°1 : 25 000.00 Dhs Vingt Cinq Mille Dhs
Lot n°2 : 30 000.00 Dhs Trente Mille Dhs

6) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

Toutefois, les concurrents non installées au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées au paraphe3, 4 et 6 ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, les dites attestations peuvent être remplacées par une déclaration faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

2°) <u>Le dossier technique comprenant</u> :

a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites Prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

3°) <u>Le dossier additif comprenant</u> :

Le C.P.S et le règlement de consultation paraphés à toutes les pages et signés à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté »

4°) <u>L'offre financière comprenant</u> :

a) L'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire sur ou d'après un imprimé dont le modèle est joint au dossier d'appel d'offres.

Cet acte dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché et lorsqu'il est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 3 du décret précité, il doit être signé par chacun des membres du groupement ;

b) Le bordereau des prix et détail estimatif dûment remplis et signés par le concurrent (conformément au modèle joint).

Le montant de l'acte d'engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix détail estimatif doivent être écrits en chiffres et en toutes lettres.

OFFRE TECHNIQUE

Le concurrent doit présenter une offre technique qui porte sur les documents suivants:

- Les catalogues et les documents techniques du matériel proposé
- L'annexe A : dûment complétée et signée par le concurrent y indiquant les marques, origines et toutes autres informations concernant le matériel proposé.
- Toute offre technique ne comportant pas l'une des pièces exigées par la présente offre technique sera purement et simplement écartée.

Article 3 : **Présentation des dossiers des concurrents :**

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent
- L'objet de l'Appel d'Offres et l'indication du lot
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis (Appel d'offres n° 1 /2009 TDL du 18 Juin 2009 à 10h concernant l'achat de Matériel Scientifique et de Laboratoire pour L'Unité de Recherche sur les Systèmes de Production en Irrigué relevant du Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla.

- L'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres. »

Ce pli contient trois enveloppes :

a) La première enveloppe comprend le dossier administratif, le dossier technique, et le dossier additif. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention " Dossier administratif, technique et additif ".

b) La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Offre financière ».

c) La troisième enveloppe contient l'offre technique. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention "offre technique".

Article n°4 : Dépôt des plis des concurrents

Les concurrents peuvent

* Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service Administratif du Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla Beni-Mellal, sis au Km 19 RP 24 reliant Beni-Mellal à Marrakech .

* Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla Beni-Mellal, sis au Km 19 RP 24 reliant Beni-Mellal à Marrakech.

* Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis qui aura lieu le jeudi 18 Juin 2009 à 10h au bureau du Chef du Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla Beni-Mellal, sis au Km 19 RP 24 reliant Beni-Mellal à Marrakech .

Le délai pour la réception des plis expire à la date et l'heure fixé par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis déposés reçus postérieurement au jour l'heure fixé ne sont pas admis.

Article n°5 : **Les critères d'admissibilité des concurrents :**

Les critères d'admissibilité des concurrents sont appréciés conformément à l'article 22 du décret n°2-06-388 du 5 Février 2007.

Article n° 6 : Appréciation des capacités techniques et financières des concurrents

Les critères d'appréciation des capacités techniques et financières des concurrents sont :

- les moyens humains et techniques
- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction des quels les dites prestations a été exécutée ou par le maître d'ouvrage qui ont bénéficié :

Article n°7 : **Evaluation des offres**

L'évaluation des offres sera effectuée dans les conditions prévus aux articles 39-40 et 41 du décret n°2-06-388 du 5 Février 2007.

Article n°8 : Mode de jugement

Le matériel objet du présent appel d'offres sera jugé par lot séparé le concurrent peut soumissionner pour un ou deux lots

Dans le cas ou deux lots sont attribués à un même concurrent il peut être passé avec ce concurrent un seul marché regroupant touts les lots

Article n° 9 : **Variantes**

Le présent appel d'offres est lancé sans variante. Les offres présentées par les concurrents doivent être conformes aux prescriptions techniques fixées par le C.P.S.

Article n°10: **Langue et monnaie à utiliser :**

La monnaie dans laquelle sera formulé et exprimé le prix des offres est le Dirham.

Les pièces contenues dans les dossiers et les offres présentées par les concurrents doivent être établies en langue française.

LU ET ACCEPTE PAR LE FOURNISSEUR **CRRA TADLA BENI MELLAL**

CENTRE REGIONAL DU TADLA

ANNEXE A LOT N°1 : MATERIEL DE LABORATOIRE D'ANALYSE CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU MATERIEL PROPOSE

Spécification Exigé par le CPS	Proposition du Concurent
Boites en aluminium pour échantillon du sol: Boite avec couvercle Capacité de 200g environ Diamètre: 65 mm*hauteur : 44 mm **Appareil de Kjeldahl automatique**: (Ajout des réactifs automatique, titrateur automatique) Flacon ambré 1l pour réactif Ajout automatique de l'eau, soude et acide borique. **Minéralisateur** 12 postes Connexion tube collecteur pour travailler sans hotte aspirante **Calorimètre spectrophotomètre** Cuve rectangulaire verre optique spéciale (50 mm) Réacteur ECO pour tubes prêts à l'emploi (16 tubes en simultané) Réactifs prêts à l'emploi: Azote total Nitrate Nitrite Phosphore total Câble RS232 pour PC Ecran avec affichage des mesures et des spectres Clavier avec touches sensitives Accessoires Photomètre à flamme AFP 100 Filtre Ca2+ Etalon (Ca++, K+, Na+, Li+), flacon 500 ml **Agitateur** (rotatest) Cadre de maintien, plate forme 56*40 cm capacité 30 kg Vitesse 15 à 3000 t/min minuterie 0 à 120 min Affichage numérique de la vitesse **Agitateur** magnétique chauffant Barreau gainé verre Slimline (13*6 / 20*7) vitesse 10 à 1200 t/min **Distributeur pour titrage des solutions**: Avec réglage rapide des volumes et précis. Dimensions: - de 0,25 à 10 ml - de 2 à 100 ml **Conductimètre de paillasse** gamme de 0.001 à 2000 mS/cm Cellule 4 anneaux Cellule conductivité et températures 2 pôles. **Lunettes de protection étanche** **Sachets avec bande d'inscription et fermeture hermétique** Taille: 100*150 et 180*250. **Congélateur à tiroirs** -18 à -25°C : NoFrost, 260 litres avec 7 tiroirs pour la conservation des échantillons	

Préleveur du sol en mallette 1 tête de sondage sol sec 8.5 cm 1 tête de sondage sol humide 8.5 cm 4 tiges 120 cm 1 poignée 41 cm Marteau **bonbonne polyéthylène avec robinet (10 et 25 l)** **Capacité : 10 Litres** **25 Litres** **- Bouchons pour butyromètr**e, **Thermo cycler PCR** : Machine PCR Applied Biosystems 2720 Thermal Cycler VAC ~100/120 - 50/60 Hz;VAC~220/230/240 - 50/60 Hz; Max Power 360VA; sample volume 5-100 µl temperature accuracy = +/-0.5°C (range: 35 - 100°C);static temperature uniformity = +/-0.5°C, 30 seconds after clock-start at 95°C;temperature range = 4.0 to 99.9°C;sample ramp rate = 1°C/second - **Systèmes d'imagerie complet** pour la visualisation des gels et l'acquisition d'images et leur sauvegarde avec chambre noire, caméra et table UV intégrées ,(Système vidéo complet de prise de vues, impression et sauvegarde de l'image sur carte Compact Flash) avec : - Caméra CCD monochrome, 12 bits, 4096 niveaux de gris 752 (H) x 582 (V)) = 437 664 pixelsZoom 11,5 x 69 / f1,4, bonnette 1D/M49 - Filtre interférentiel UV/IR F-590 M49 - Boîtier de contrôle à touches sensitives avec contrôle temps d'intégration, - indication de saturation des spots, impression et sauvegarde - 2 sorties BNC pour moniteur et imprimante - Connexion directe sur réseau à partir d'une adresse IP - Mémoire Compact Flash pour sauvegarde et lecture des images (TIFF, JPEG, BMP) - Logiciel E-Capt : capture, traitement de l'image, identification automatique des bandes, sauvegarde du marqueur de poids moléculaire, calcul de volume, surface des bandes et poids molécualire, comptage de colonies - Chambre noire CN1000 en acier époxy avec support de filtre 3 positions, tiroir - support de table UV, table UV intégrée à filtre 21 x 26 cm, 6 tubes 8 W 312 nm, - ballast électronique **- Systèmes d'électrophorèse** avec générateurs intégrés (System RunOne) : Système RunOne complet avec minuteur, avec le générateur et son transformateur 220V, un plateau de coulage à 6 compartiments, 6 plateaux pour gels d'agarose (4 minigels, 2 maxigels) avec couvercle et 2 peignes, plateaux pour gels de polyacrylamide (4 minigels, 2 maxigels) sont à commander séparément.- Le plateau comporte 6 compartiments moulés, permettant de couler 1 à 6 gels - Format des gels : minigel (5,2 x 5,9 cm) et standard (10,7 x 5,9 cm) - Capacité : 4 minigels et 2 gels standard - Etanche, sans joint ni adhésif - Générateur intégré amovible à 3 sélections de voltage : 25 V, 50 V ou 100 V - Volume tampon nécessaire : 350 ml pour 2 minigels ou 1 gel standard - Nombre d'échantillons maxi : 17 à 96 suivant plateaux **-Packs Pipettes** (finnipettes) P0,5-P10, P10-100, P100-1000 - Bouton code couleur adapté aux gants - Mécanisme Super Blow-Out : le piston télescopique amortit les gestes d'aspiration et de distribution, évite l'action capillaire, assure un pipetage en douceur, et éjecte les plus petits volumes - Ejecteur Soft-Touch - Action anti-vortex - Autoclavable à 121° sans démontage	

- Paquets de pointes pour pipettes - Coloris naturel - Racks à code couleur - Couvercles à charnière - Autoclavables - Modèle ext. : extra-long - 3000 pointes Finntips 10 µl de couleur rose - 3000 pointes Finntips 250 µl Universal (sachet) Thermo de couleur jaune - 2000 Pointes Finntips 1000 µl (sachet) Thermo de couleur bleue - **Micropipettes de post PCR** - 0,2-2µl, - 2-20µl, - 20-200µl - 200-1000µl)	

ANNEXE A LOT N°2 : MATERIEL DE MESURES
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU MATERIEL PROPOSE

Spécification Exigé par le CPS	Proposition du Concurent
GPS pour localisation géographique **Balance industrielle** Portée 30 kg Précision de 1 g Plateau 30*35cm afficheur monté sur une colonne en standard clavier à membrane 4 touches, simple d'utilisation Alimentation 220V **Balance d'analyse** Portée 65 à 210 g Précision de 0,1 mg Chambre de pesée 3 portes coulissantes Alimentation 220V, 50 Hz **Appareil de richards:** pour la mesure de la pression matricielle (Hcc, Hpf, et deux pressions intermédiaires). **Infiltromètre à Guelph: détermination de la conductivité** hydraulique et la sorptivité. Longueur totale: 32,7 Diamètre de tube: 3,1 Diamètre du disque d'acier: 4,5 cm. **Bi distillateur d'eau avec réservoir de 8 à 16 l et un débit de 8 l/h** **Chronomètre numérique étanche** **Appareil de mesure de l'indice foliaire non destructif avec :** - boitier de lecture et stockage de données liés à un capteur optique - calcul de LAI à partir de mesure de l'interception du rayonnement à travers 5 angles - mesure de la radiation moyennant un capteur optique "fish-eye" (148°field-of-view) - mesure au dessus et au dessous du couver et détermination de la lumière interceptée à travers cinq détecteurs optiques - fiche et câble de téléchargement des données vers un PC incluant un logiciel de téléchargement - Condition d'opération : -15 à 50°C, 0 – 100% HR - Spectre d'ondes captées: 320 à 490 nm - Mémoire : 64 kb RAM pour le stockage de données - alimentation par batterie alcaline - Mallette de transport **Sonde portable de type FDR** (Frequency Domain Reflectometry) pour mesure de l'humidité volumique: - capteur portable d'une taille de 160 cm qui détecte automatiquement la profondeur de lecture d'humidité avec un pas de lecture de 10 cm - unité d'acquisition et de visualisation (graphe et tableau) qui stock des données jusqu'à 99 sites - 30 tubes d'accès en plastique de 200cm de longueur avec bouchon - bouchons à expansion - alimentation par batterie alcaline - kit d'installation complet de tube d'accès - Malette de transport - manuel d'utilisation et logiciels pour la mise en marche et l'exploitation des données	

Moniteur pour sonde tensiomètrique - 8 capteurs (un pour température et sept pour sonde) batterie d'alimentation de 9 v incluse lecture automatique des tensions de l'eau du sol fréquence de lecture variant de 1 mn à une journée fiche et logiciel de téléchargement des données vers un ordinateur à livrer avec support métallique sur sol **Sonde tensiomètrique pour mesure de la tension de l'eau du sol gamme 0-200 cbr**, les capteurs doivent être montés sur canne en PVC pour réaliser des mesures aux profondeur suivantes: - 30 cm - 60 cm - 90 cm - **Testeur pHscan agro-alimentaire** avec électrode de pénétration pour mesures dans viande, fromage… : avec solution nettoyage pepsine (flacon 250ml) + ampoule tampon pH4-7-10 + électrode pH pénétration - **Stylo pH/rédox étanche** : Affichage simultané pH ou potentiel rédox et température + pile 1,4V+ électrode pH de rechange + solution tampon pH - **Deux micropipettes acura** : une 1-10ml et une 10-100ml	

المعهد الوطني للبحث الزراعي
Institut National de la Recherche Agronomique

ROYAUME DU MAROC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUR
CENTRE REGIONAL DE TADLA

CAHIER DES PRESCERIPTIONS SPECIALES

APPEL D'OFFRES OUVERT N°1/2009 TDL
DU 18 JUIN 2009 A 10h

ACHAT DE MATERIEL SCIENTIFIQUE ET DE LABORATOIRE POUR L'UNITE DE RECHERCHE SUR LES SYSTEMES DE PRODUCTION EN IRRIGUE RELEVANT DU CENTRE REGIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE DU TADLA- BENI MELLAL

Exercice : 2009

CRRATadla: BP 567 Beni-Mellal, Maroc
Km,19 Route Beni-Mellal Marrakech Tél ; Fax: (023)44-00-06/83 ;
E-mail: bahriabdeljabar@yahoo.fr / bahriabdeljabar@Gmail.com

PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres ouvert sur offre de prix en application de l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 de l'alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17 du décret n°2-06-388 du 16 Moharam 1428 (5 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Eta ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE :

Le présent Marché a pour objet **l'achat de matériel scientifique et de laboratoire pour l'Unité de Recherche sur les Systèmes de Production en Irriguée relevant du Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla**, tels que décrits dans l'article 23 relatif aux spécifications techniques objet des lots suivants :

Lot n°1 : Matériel de laboratoire d'analyse
Lot n°2 : Matériel de mesure

ARTICLE 2 : TEXTES GENERAUX

Les obligations du candidat pour la livraison **du matériel scientifique et de laboratoire**, objet du présent cahier des prescriptions spéciales résultent de l'ensemble des documents suivants :

1) La Loi n°40-81 du 21 Safar 1401 (29 Décembre 1980) portant création de l'Institut National de la Recherche Agronomique promulguée par le Dahir n°1-81-204 du 3 Joumada II 1401 (8 Avril 1981).

2) Le décret n° 2.06.388 du 16 Moharrem 1428 (05 février 2007), fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle;

3) Le cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés par le compte de l(Etat (CCAG/T)

4) Textes en vigueur au Maroc régissant la fiscalité, le transport, l'emploi de la main d'œuvre.

5) Le Dahir n° 1.85.347 du 7 Rabia II 1406 (20/12/1985) portant promulgation de la loi n° 30.85 relatif à la TVA.

6) Le Dahir n° 1.03-195 portant promulgation de la loi 69-00 relatives au Contrôle Financier de l'Etat sur les entreprises publics et autres organismes.

7) Le Dahir n°1-60-371 du 31/10/61 et n°1-62-102 du 29/10/62 modifiant celui du 28/08/1948 relatif au nantissement des marchés publics.

8) La Décision du Premier Ministre n°3-5-99 du 29 Rabiâ I 1420 (13/07/1999) relative à l'application de l'article 86 du Décret n°2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (05/02/2007)

9) La Décision du Ministre des Finances et de la privatisation n°2146/DE/SPC du 06/05/2005 fixant les seuils de visa des contrôles d'Etat de l'INRA.

ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES

PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE COMPRENNENT

1) L'acte d'engagement
2) Le présent CPS
3) L'offre technique
4) Le bordereau des prix, détail estimatif
5) Le CCAG/Travaux

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre ou elles sont énumérées ci-dessus

ARTICLE 4 : LES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables, ils s'entendent toutes taxes comprises, y compris la taxe sur la valeur ajoutée. Le fournisseur est réputé connaître et avoir examiné les conditions économiques prévalant ou pouvant prévaloir lors de l'exécution du marché.

ARTICLE 5 : DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le délai de livraison du Matériel est de quatre mois (4mois), à compter de la date d'effet de l'ordre de service de commencement.

La livraison sera effectuée par le fournisseur au Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla sis au km 19 Route Principale reliant Beni-Mellal Marrakech.

ARTICLE 6 : RECEPTIONS DU MATERIEL

a – Réception provisoire :

La livraison sera effectuée par le fournisseur, à ses frais et sous sa responsabilité au lieu de livraison indiqué à l'article1, et ce, après préavis écrit de 04 jours, donné au Centre Régional de la Recherche Agronomique de Tadla

La livraison, la mise en marche et l'essayage du matériel seront à la charge du fournisseur.

Le matériel livré, sera testé par une commission de réception, le matériel présentant des anomalies ou défauts de fabrication ou des vices de fonctionnement, sera refusé et remplacé par le fournisseur.

La réception provisoire du matériel sera prononcée lorsque les essais auront été satisfaisants.

b – Réception définitive :

La réception définitive sera prononcée après expiration du délai de garantie indiqué à l'article 12 du C.P.S, sous réserve qu'au cours de cette période, le matériel n'ait apparaître aucune défectuosité de fabrication ou de fonctionnement.

ARTICLE 7: MODALITE DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué par le Trésorier payeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique, Comptable assignataire.

Le paiement s'effectuera au moyen de virement au compte du fournisseur, sur production de factures établies en cinq exemplaires, portant la signature du fournisseur, certifiées par le service réceptionnaire et auxquelles seront joints le ou les procès verbaux de réception correspondants.

Les paiements seront calculés compte tenu des retenus et éventuellement des pénalités ou toutes sommes à la charge du fournisseur.

ARTCLE 8 : RETENUE DE GARANTIE

Une retenue de garantie de dix pour cent (10%) sera opérée sur le montant des acomptes. Toutefois, le montant de la retenue de garantie cesse de croître lorsqu'il atteint sept pour cent (7%) du montant initial du marché.

La retenue de garantie et le cautionnement définitif ne seront libérés qu'après expiration du délai de garantie et réception définitive de l'ensemble du matériel scientifiques et de laboratoire livrés.

ARTICLE 9: NANTISSEMENT

Le fournisseur pourra bénéficier du régime institué par le Dahir du 28 Août 1948 relatif au nantissement des marchés, tel qu'il a été modifié et complété par les Dahirs du 31 Janvier 1961 et celui du 29 Octobre 1962.

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du marché il est précisé que :

1) La liquidation des sommes dues par l'Institut, en exécution du marché sera opérée par la Direction de l'INRA.

2) Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du marché, ainsi qu'au bénéficiaire des nantissements ou subrogations les renseignements et états prévus à l'article 7 du Dahir du 28 Août 1948 est le Directeur de l'INRA ou son délégué.

3) Les paiements prévus au marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'INRA seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.

L'INRA délivrera au fournisseur traitant, sur sa demande et contre son récépissé, un exemplaire unique en copie conforme du marché.

Les frais de timbre de l'exemplaire remis au fournisseur ainsi que les frais de timbre de l'original conservé par l'INRA sont à la charge du fournisseur.

ARTICLE 10 : RESILIATION DU MARCHE

Dans le cas où le fournisseur ne pourrait assurer la livraison des fournitures suivant les clauses du marché, l'INRA se réserve le droit d'annuler l'achat des fournitures non livrées dans un délai qui ne peut être inférieur à 15 jours après mise en demeure.

ARTICLE 11 : APPROBATION DU MARCHE

Le marché qui sera conclu à la suite de cet appel d'offres ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après visa du Contrôleur d'Etat et son approbation par l'autorité compétente

ARTICLE 12: DELAI ET CONDITIONS DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à douze (12) mois à compter de la date du procès verbal de la réception provisoire. Durant ce délai la totalité du matériel sera garantie contre tout défaut de matière ou vice de fabrication. Toutes pièces reconnues défectueuses seront remplacées gratuitement par le fournisseur y compris main d'œuvre. De même durant la période de garantie l'entretien du matériel livré assuré gratuitement par le fournisseur.

Les interventions du fournisseur vis-à-vis de la garantie se feront sur le lieu d'utilisation du matériel.

ARTICLE 13 : PENALITE DE RETARD

En cas de retard apporté à la livraison, par le fournisseur, sauf cas de force majeure signalé à l'Institut National de la Recherche Agronomique et accepté par lui, une pénalité journalière de cinq millième (5/1000) du montant du marché sera appliqué d'office.

Le montant des pénalités pour retard cesse de croître lorsqu'il aura atteint dix pour cent (10%) du montant initial du marché.

ARTICLE 14 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais de timbre et d'enregistrement du marché original conservé par l'Administration et de l'exemplaire délivré en cas de nantissement, seront à la charge du fournisseur tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 15 : LES CAUTIONNEMENTS

Les cautionnements provisoires sont fixés comme suit :

Lot n°1 : 25 000.00 Dhs Vingt Cinq Mille Dhs
Lot n°2 : 30 000.00 Dhs Trente Mille Dhs

Le cautionnement provisoire du fournisseur qui aura obtenu le Marché sera libéré après approbation du Marché et après dépôt du cautionnement définitif.

La caution définitive est fixée à 3% du montant initial du marché.
La caution définitive devra être constituée dans les trente jours qui suivent la réception de la notification de l'approbation du marché

Ce cautionnement sera restitué ou titulaire après prononciation de la réception définitive.

ARTICLE 16 : ELECTION DE DOMICILE

Toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège du fournisseur dont l'adresse est indiquée dans l'acte d'engagement.

En cas de changement de domicile, le fournisseur est tenu d'en aviser le Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE 17 : REGLEMENT JUDICIAIRE DES LITIGES

Tout litige entre l'Administration et le fournisseur sera soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 18 : ASSURANCES

Le fournisseur est tenu de justifier qu'il est régulièrement garanti pour des contrats d'assurance contre les risques suivants :

- Véhicules automobiles
- Accidents de travail
- Responsabilité civile

ARTICLE 19: DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délais maximum de quatre vingt dix (90) jours à compter du lendemain de la date d'ouverture des plis. Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 74 du décret n°2-06-388 précité.

ARTICLE 20 : SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est un contrat écrit par lequel le titulaire confie l'exécution d'une partie de son marché à un tiers. Le titulaire choisit librement ses sou-traitants sous réserve qu'il notifie au maître d'ouvrage la nature des prestations qu'il envisage de sous-traiter et l'identité, la raison ou dénomination sociale et l'adresse des sous-traitants.

L'Institut National de la Recherche Agronomique peut exercer un droit de récusation par lettre motivée, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de l'accusé de réception, notamment lorsque les sous-traitants ne remplissent pad les conditions cotées précédemment.

Le titulaire demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché tant envers le maître d'ouvrage que vis-à-vis des ouvriers et les tiers.

L'Institut National de la Recherche Agronomique ne se reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants.

En aucun cas, la sous-traitance ne peut porter sur la totalité du marché.

ARTICLE 21 : CESSION DU MARCHE

La cession du marché est interdite sauf dans le cas de cession de la totalité ou d'une partie du patrimoine du fournisseur titulaire, à l'occasion d'une fusion ou d'une scission dans ces cas le marché ne peut être cédé que sur autorisation expresse de l'autorité compétente sur la base de cette autorisation un avenant doit être conclu et ce en application de l'article 26 du CCAG-T.

ARTICLE 22 : DISPOSITIONS DIVERES

Le fournisseur s'engage, s'il fait l'annonce d'un équipement de technologie plus récente mais de fonctionnalités, performances, capacités au moins égales à celle des équipements prévus dans le présent marché, à livrer cet équipement à l'Administration après accord de celle-ci, à condition que l'annonce en question ait été faite avant la notification de l'ordre de service. Le prix de ce nouvel équipement sera au maximum égal à celui qu'il remplace dans le présent marché.

ARTICLE 23 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Le fournisseur est tenu de présenter avec son offre toutes les descriptions techniques de tous les éléments constituants le matériel qu'il compte livrer à l'Institut National de la Recherche Agronomique/ Centre Régional du Tadla.

Tous les documents manuels d'utilisation fournis par le fournisseur doivent être rédigés en langue française ou anglaise.

LOT N°1 : MATERIEL DE LABORATOIRE D'ANALYSE

40-Boites en aluminium pour échantillon du sol:
Boite avec couvercle
Capacité de 200g environ
Diamètre: 65 mm*hauteur : 44 mm

1-Appareil de Kjeldahl automatique:
(Ajout des réactifs automatique, titrateur automatique)
Flacon ambré 1l pour réactif
Ajout automatique de l'eau, soude et acide borique.

1-Minéralisateur 12 postes
Connexion tube collecteur pour travailler sans hotte aspirante

1-Calorimètre spectrophotomètre
Cuve rectangulaire verre optique spéciale (50 mm)
Réacteur ECO pour tubes prêts à l'emploi (16 tubes en simultané)
Réactifs prêts à l'emploi:
Azote total
Nitrate
Nitrite
Phosphore total
Câble RS232 pour PC
Ecran avec affichage des mesures et des spectres
Clavier avec touches sensitives
Accessoires Photomètre à flamme AFP 100
Filtre Ca2+
Etalon (Ca++, K+, Na+, Li+), flacon 500 ml

1-Agitateur (rotatest)
Cadre de maintien, plate forme 56*40 cm
capacité 30 kg
Vitesse 15 à 3000 t/min
minuterie 0 à 120 min
Affichage numérique de la vitesse

1-Agitateur magnétique chauffant
Barreau gainé verre Slimline (13*6 / 20*7)
vitesse 10 à 1200 t/min

Distributeur pour titrage des solutions:
Avec réglage rapide des volumes et précis.
Dimensions:
3- de 0,25 à 10 ml
3- de 2 à 100 ml

Conductimètre de paillasse
1-gamme de 0.001 à 2000 mS/cm
3-Cellule 4 anneaux
3-Cellule conductivité et températures 2 pôles.
3-Lunettes de protection étanche
2- lot- Sachets avec bande d'inscription et fermeture hermétique Taille: 100*150 et 180*250.
1-Congélateur à tiroirs -18 à -25°C : NoFrost, 260 litres avec 7 tiroirs pour la conservation des échantillons

1-Préleveur du sol en mallette
1 tête de sondage sol sec 8.5 cm
1 tête de sondage sol humide 8.5 cm
4 tiges 120 cm
1 poignée 41 cm
Marteau

bonbonne polyéthylène avec robinet (10 et 25 l)
2-Capacité : 10 Litres
1- 25 Litres

50- Bouchons pour butyromètre,

1-Thermo cycler PCR : Machine PCR Applied Biosystems 2720 Thermal Cycler
VAC ~100/120 - 50/60 Hz;VAC~220/230/240 - 50/60 Hz; Max Power 360VA; sample volume 5-100 µl temperature accuracy = +/-0.5°C (range: 35 - 100°C);static temperature uniformity = +/-0.5°C, 30 seconds after clock-start at 95°C;temperature range = 4.0 to 99.9°C;sample ramp rate = 1°C/second

2- Systèmes d'imagerie complet pour la visualisation des gels et l'acquisition d'images et leur sauvegarde avec chambre noire, caméra et table UV intégrées ,(Système vidéo complet de prise de vues, impression et sauvegarde de l'image sur carte Compact Flash) avec :
- Caméra CCD monochrome, 12 bits, 4096 niveaux de gris 752 (H) x 582 (V)) = 437 664 pixelsZoom 11,5 x 69 / f1,4, bonnette 1D/M49
- Filtre interférentiel UV/IR F-590 M49
- Boîtier de contrôle à touches sensitives avec contrôle temps d'intégration,
- indication de saturation des spots, impression et sauvegarde
- 2 sorties BNC pour moniteur et imprimante
- Connexion directe sur réseau à partir d'une adresse IP
- Mémoire Compact Flash pour sauvegarde et lecture des images (TIFF, JPEG, BMP)
- Logiciel E-Capt : capture, traitement de l'image, identification automatique des bandes, sauvegarde du marqueur de poids moléculaire, calcul de volume, surface des bandes et poids molécualire, comptage de colonies
- Chambre noire CN1000 en acier époxy avec support de filtre 3 positions, tiroir
- support de table UV, table UV intégrée à filtre 21 x 26 cm, 6 tubes 8 W 312 nm,
- ballast électronique

2-Systèmes d'électrophorèse avec générateurs intégrés (System RunOne) :
Système RunOne complet avec minuteur, avec le générateur et son transformateur 220V, un plateau de coulage à 6 compartiments, 6 plateaux pour gels d'agarose (4 minigels, 2 maxigels) avec couvercle et 2 peignes, plateaux pour gels de polyacrylamide (4 minigels, 2 maxigels) sont à commander séparément.- Le plateau comporte 6 compartiments moulés, permettant de couler 1 à 6 gels
- Format des gels : minigel (5,2 x 5,9 cm) et standard (10,7 x 5,9 cm)
- Capacité : 4 minigels et 2 gels standard
- Etanche, sans joint ni adhésif
- Générateur intégré amovible à 3 sélections de voltage : 25 V, 50 V ou 100 V
- Volume tampon nécessaire : 350 ml pour 2 minigels ou 1 gel standard
- Nombre d'échantillons maxi : 17 à 96 suivant plateaux

-Packs Pipettes (finnipettes)
1-P0,5-P10,
1-P10-100,
1-P100-1000
- Bouton code couleur adapté aux gants
- Mécanisme Super Blow-Out : le piston télescopique amortit les gestes d'aspiration et de distribution, évite l'action capillaire, assure un pipetage en douceur, et éjecte les plus petits volumes
- Ejecteur Soft-Touch

- Action anti-vortex
- Autoclavable à 121° sans démontage

- Paquets de pointes pour pipettes

- Coloris naturel
- Racks à code couleur
- Couvercles à charnière
- Autoclavables
- Modèle ext. : extra-long
- 3000 pointes Finntips 10 µl de couleur rose
- 3000 pointes Finntips 250 µl Universal (sachet) Thermo de couleur jaune
- 2000 Pointes Finntips 1000 µl (sachet) Thermo de couleur bleue

- **Micropipettes de post PCR**

1- 0,2-2µl,
1- 2-20µl,
1- 20-200µl
1- 200-1000µl)

LOT N°2 : MATERIEL DE MESURE

2-GPS pour localisation géographique

1-Balance industrielle

Portée 30 kg
Précision de 1 g
Plateau 30*35cm
afficheur monté sur une colonne en standard
clavier à membrane 4 touches, simple d'utilisation
Alimentation 220V

1-Balance d'analyse

Portée 65 à 210 g
Précision de 0,1 mg
Chambre de pesée 3 portes coulissantes
Alimentation 220V, 50 Hz

1-Appareil de richards: pour la mesure de la pression matricielle
(Hcc, Hpf, et deux pressions intermédiaires).

2-Infiltromètre à Guelph: détermination de la conductivité

hydraulique et la sorptivité.
Longueur totale: 32,7
Diamètre de tube: 3,1
Diamètre du disque d'acier: 4,5 cm.

1-Bi distillateur d'eau avec réservoir de 8 à 16 l et un débit de 8 l/h

3-Chronomètre numérique étanche

1-Appareil de mesure de l'indice foliaire non destructif avec :

- boitier de lecture et stockage de données liés à un capteur optique
- calcul de LAI à partir de mesure de l'interception du rayonnement à travers 5 angles
- mesure de la radiation moyennant un capteur optique "fish-eye" (148°field-of-view)
- mesure au dessus et au dessous du couver et détermination de la lumière interceptée à travers cinq détecteurs optiques
- fiche et câble de téléchargement des données vers un PC incluant un logiciel de téléchargement
- Condition d'opération : -15 à 50°C, 0 – 100% HR

- Spectre d'ondes captées: 320 à 490 nm
- Mémoire : 64 kb RAM pour le stockage de données
- alimentation par batterie alcaline
- Mallette de transport

1-Sonde portable de type FDR (Frequency Domain Reflectometry) pour mesure de l'humidité volumique:
- capteur portable d'une taille de 160 cm qui détecte automatiquement la profondeur de lecture d'humidité avec un pas de lecture de 10 cm
- unité d'acquisition et de visualisation (graphe et tableau) qui stock des données jusqu'à 99 sites
- 30 tubes d'accès en plastique de 200cm de longueur avec bouchon
- bouchons à expansion
- alimentation par batterie alcaline
- kit d'installation complet de tube d'accès
- Malette de transport
- manuel d'utilisation et logiciels pour la mise en marche et l'exploitation des données

6-Moniteur pour sonde tensiomètrique
- 8 capteurs (un pour température et sept pour sonde)
batterie d'alimentation de 9 v incluse
lecture automatique des tensions de l'eau du sol
fréquence de lecture variant de 1 mn à une journée
fiche et logiciel de téléchargement des données vers un ordinateur
à livrer avec support métallique sur sol

Sonde tensiomètrique pour mesure de la tension de l'eau du sol gamme 0-200 cbr,
les capteurs doivent être montés sur canne en PVC pour réaliser des mesures aux profondeur suivantes:
12- 30 cm
12- 60 cm
6- 90 cm

1- Testeur pHscan agro-alimentaire avec électrode de pénétration pour mesures dans viande, fromage… : avec solution nettoyage pepsine (flacon 250ml) + ampoule tampon pH4-7-10 + électrode pH pénétration

1- Stylo pH/rédox étanche : Affichage simultané pH ou potentiel rédox et température + pile 1,4V+ électrode pH de rechange + solution tampon pH

2- Deux micropipettes acura : une 1-10ml et une 10-100ml

ARTICLE 25 : BORDEREAU DES PRIX DETAILS ESTIMATIF

LOT N°1 : MATERIEL DE LABORATOIRE D'ANALYSE

N°	Désignation du matériel	U	Qtité	Prix unitaire H /TVA en		Total Générale
				Chiffres	Lettres	
1	**Boites en aluminium** pour échantillon du sol: Boite avec couvercle Capacité de 200g environ Diamètre: 65 mm*hauteur : 44 mm	U	40			
2	**Appareil de Kjeldahl automatique**: (Ajout des réactifs automatique, titrateur automatique) Flacon ambré 1l pour réactif Ajout automatique de l'eau, soude et acide borique.	U	1			
3	**Minéralisateur** 12 postes Connexion tube collecteur pour travailler sans hotte aspirante	U	1			
4	**Calorimètre spectrophotomètre** Cuve rectangulaire verre optique spéciale (50 mm) Réacteur ECO pour tubes prêts à l'emploi (16 tubes en simultané) Réactifs prêts à l'emploi: Azote total Nitrate Nitrite Phosphore total Câble RS232 pour PC Ecran avec affichage des mesures et des spectres Clavier avec touches sensitives Accessoires Photomètre à flamme AFP 100 Filtre Ca2+ Etalon (Ca++, K+, Na+, Li+), flacon 500 ml	U	1			
5	**Agitateur** (rotatest) Cadre de maintien, plate forme 56*40 cm capacité 30 kg Vitesse 15 à 3000 t/min minuterie 0 à 120 min Affichage numérique de la vitesse	U	1			
6	**Agitateur** magnétique chauffant Barreau gainé verre Slimline (13*6 / 20*7) vitesse 10 à 1200 t/min	U	1			
7	**Distributeur pour titrage des solutions**: Avec réglage rapide des volumes et précis. Dimensions: - de 0,25 à 10 ml - de 2 à 100 ml	 U U	 3 3			
8	**Conductimètre de paillasse** gamme de 0.001 à 2000 mS/cm Cellule 4 anneaux Cellule conductivité et températures 2 pôles.	 U U U	 1 3 3			
9	**Lunettes de protection étanche**	U	3			
10	**Sachets avec bande d'inscription et fermeture hermétique** Taille: 100*150 et 180*250.	Lot	2			
11	**Congélateur à tiroirs** -18 à -25°C : NoFrost, 260 litres avec 7 tiroirs pour la conservation des échantillons	U	1			

12	**<u>Préleveur du sol en mallette</u>** 1 tête de sondage sol sec 8.5 cm 1 tête de sondage sol humide 8.5 cm 4 tiges 120 cm 1 poignée 41 cm Marteau	**U**	**1**			
13	**<u>bonbonne polyéthylène avec robinet (10 et 25 l)</u>** **Capacité : 10 Litres** **25 Litres**	**U** **U**	**2** **1**			
14	**<u>- Bouchons pour butyromètr</u>**e,	**U**	**50**			
	Thermo cycler PCR : Machine PCR Applied Biosystems 2720 Thermal Cycler VAC ~100/120 - 50/60 Hz;VAC~220/230/240 - 50/60 Hz; Max Power 360VA; sample volume 5-100 µl temperature accuracy = +/-0.5°C (range: 35 - 100°C);static temperature uniformity = +/-0.5°C, 30 seconds after clock-start at 95°C;temperature range = 4.0 to 99.9°C;sample ramp rate = 1°C/second	**U**	**1**			
15	- **Systèmes d'imagerie complet** pour la visualisation des gels et l'acquisition d'images et leur sauvegarde avec chambre noire, caméra et table UV intégrées ,(Système vidéo complet de prise de vues, impression et sauvegarde de l'image sur carte Compact Flash) avec : - Caméra CCD monochrome, 12 bits, 4096 niveaux de gris 752 (H) x 582 (V)) = 437 664 pixelsZoom 11,5 x 69 / f1,4, bonnette 1D/M49 - Filtre interférentiel UV/IR F-590 M49 - Boîtier de contrôle à touches sensitives avec contrôle temps d'intégration, - indication de saturation des spots, impression et sauvegarde - 2 sorties BNC pour moniteur et imprimante - Connexion directe sur réseau à partir d'une adresse IP - Mémoire Compact Flash pour sauvegarde et lecture des images (TIFF, JPEG, BMP) - Logiciel E-Capt : capture, traitement de l'image, identification automatique des bandes, sauvegarde du marqueur de poids moléculaire, calcul de volume, surface des bandes et poids molécualire, comptage de colonies - Chambre noire CN1000 en acier époxy avec support de filtre 3 positions, tiroir - support de table UV, table UV intégrée à filtre 21 x 26 cm, 6 tubes 8 W 312 nm, - ballast électronique	**U**	**2**			
16	**<u>- Systèmes d'électrophorèse</u>** avec générateurs intégrés (System RunOne) : Système RunOne complet avec minuteur, avec le générateur et son transformateur 220V, un plateau de coulage à 6 compartiments, 6 plateaux pour gels d'agarose (4 minigels, 2 maxigels) avec couvercle et 2 peignes, plateaux pour gels de polyacrylamide (4 minigels, 2 maxigels) sont à commander séparément.- Le plateau comporte 6 compartiments moulés, permettant de couler 1 à 6 gels - Format des gels : minigel (5,2 x 5,9 cm) et standard (10,7 x 5,9 cm) - Capacité : 4 minigels et 2 gels standard - Etanche, sans joint ni adhésif - Générateur intégré amovible à 3 sélections de voltage : 25 V, 50 V ou 100 V - Volume tampon nécessaire : 350 ml pour 2 minigels ou 1 gel standard - Nombre d'échantillons maxi : 17 à 96 suivant plateaux	**U**	**2**			

17	**-Packs Pipettes** (finnipettes) P0,5-P10, P10-100, P100-1000 - Bouton code couleur adapté aux gants - Mécanisme Super Blow-Out : le piston télescopique amortit les gestes d'aspiration et de distribution, évite l'action capillaire, assure un pipetage en douceur, et éjecte les plus petits volumes - Ejecteur Soft-Touch - Action anti-vortex - Autoclavable à 121° sans démontage	 **U** **U** **U**	 **1** **1** **1**			
18	**- Paquets de pointes pour pipettes** - Coloris naturel - Racks à code couleur - Couvercles à charnière - Autoclavables - Modèle ext. : extra-long - 3000 pointes Finntips 10 µl de couleur rose - 3000 pointes Finntips 250 µl Universal (sachet) Thermo de couleur jaune - 2000 Pointes Finntips 1000 µl (sachet) Thermo de couleur bleue	 **U** **U** **U**	 **3000** **3000** **2000**			
19	- **Micropipettes de post PCR** - 0,2-2µl, - 2-20µl, - 20-200µl - 200-1000µl)	 **U** **U** **U** **U**	 **1** **1** **1** **1**			
		Total H.T.				
		T.V.A.				
		TOTAL TTC				

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME DE :.....

ARTICLE 26 : BORDEREAU DES PRIX DETAILS ESTIMATIF
LOT N°2 : MATERIEL DE MESURES

N°	Désignation du matériel	U	Qtité	Prix unitaire H /TVA en		Total Générale
				Chiffres	Lettres	
1	**GPS pour localisation géographique**	U	2			
2	**Balance industrielle** Portée 30 kg Précision de 1 g Plateau 30*35cm afficheur monté sur une colonne en standard clavier à membrane 4 touches, simple d'utilisation Alimentation 220V	U	1			
3	**Balance d'analyse** Portée 65 à 210 g Précision de 0,1 mg Chambre de pesée 3 portes coulissantes Alimentation 220V, 50 Hz	U	1			
4	**Appareil de richards:** pour la mesure de la pression matricielle (Hcc, Hpf, et deux pressions intermédiaires).	U	1			
5	**Infiltromètre à Guelph: détermination de la conductivité** hydraulique et la sorptivité. Longueur totale: 32,7 Diamètre de tube: 3,1 Diamètre du disque d'acier: 4,5 cm.	U	2			
6	**Bi distillateur d'eau avec réservoir de 8 à 16 l et un débit de 8 l/h**	U	1			
7	**Chronomètre numérique étanche**	U	3			
8	**Appareil de mesure de l'indice foliaire non destructif avec :** - boitier de lecture et stockage de données liés à un capteur optique - calcul de LAI à partir de mesure de l'interception du rayonnement à travers 5 angles - mesure de la radiation moyennant un capteur optique "fish-eye" (148°field-of-view) - mesure au dessus et au dessous du couver et détermination de la lumière interceptée à travers cinq détecteurs optiques - fiche et câble de téléchargement des données vers un PC incluant un logiciel de téléchargement - Condition d'opération : -15 à 50°C, 0 – 100% HR - Spectre d'ondes captées: 320 à 490 nm - Mémoire : 64 kb RAM pour le stockage de données - alimentation par batterie alcaline - Mallette de transport	U	1			
9	**Sonde portable de type FDR** (Frequency Domain Reflectometry) pour mesure de l'humidité volumique: - capteur portable d'une taille de 160 cm qui détecte automatiquement la profondeur de lecture d'humidité avec un pas de lecture de 10 cm - unité d'acquisition et de visualisation (graphe et tableau) qui stock des données jusqu'à 99 sites - 30 tubes d'accès en plastique de 200cm de longueur avec bouchon - bouchons à expansion	U	1			

	- alimentation par batterie alcaline - kit d'installation complet de tube d'accès - Malette de transport - manuel d'utilisation et logiciels pour la mise en marche et l'exploitation des données					
10	**<u>Moniteur pour sonde tensiomètrique</u>** - 8 capteurs (un pour température et sept pour sonde) batterie d'alimentation de 9 v incluse lecture automatique des tensions de l'eau du sol fréquence de lecture variant de 1 mn à une journée fiche et logiciel de téléchargement des données vers un ordinateur à livrer avec support métallique sur sol	**U**	**6**			
11	**<u>Sonde tensiomètrique pour mesure de la tension de l'eau du sol gamme 0-200 cbr</u>**, les capteurs doivent être montés sur canne en PVC pour réaliser des mesures aux profondeur suivantes:					
	- 30 cm	**U**	**12**			
	- 60 cm	**U**	**12**			
	- 90 cm	**U**	**6**			
12	- **<u>Testeur pHscan agro-alimentaire</u>** avec électrode de pénétration pour mesures dans viande, fromage… : avec solution nettoyage pepsine (flacon 250ml) + ampoule tampon pH4-7-10 + électrode pH pénétration	**U**	**1**			
13	- **<u>Stylo pH/rédox étanche</u>** : Affichage simultané pH ou potentiel rédox et température + pile 1,4V+ électrode pH de rechange + solution tampon pH	**U**	**1**			
14	- **<u>Deux micropipettes acura</u>** : une 1-10ml et une 10-100ml	**U**	**2**			
		Total H.T.				
		T.V.A.				
		TOTAL TTC				

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME DE :.....

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

Mode de passation : Appel d'offres ouvert n°1/2009/TDL du 18/06/09 à 10h passé sur offres de prix en application de l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 et l'alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17 du Décret n°2-06-388 du 16 moharrem 1428 (5février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relèves à leur gestion et à leur contrôle.

Objet du Marché: L'Achat de matériel Scientifique et de Laboratoire pour le compte de l'Unité de Recherche sur les Systèmes de Production en Irriguée relavant du Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla sis au km 19 Route Principal reliant Beni Mellal – Marrakech. Objet des lots suivants :

Lot n°1: Matériel de laboratoire d'analyse
Lot n°2: Matériel de mesure

A - <u>Pour les personnes physique</u>

Je ,soussigné : …….(prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu : ……
Affilié à la CNSS sous le n° ……(1)
Inscrit au registre du commerce de ……..…(localité) sous le n°……(1)
N°de patente …….(1)
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR……..(RIB)

B -<u>Pour les personnes morales</u>

Je , soussigné …….(prénom , nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de ……..(raison sociale et forme juridique de la société)
Au capital de :……
Adresse du siège social de la société ……..
Adresse du domicile élu ……..
Affiliée à la CNSS sous le n° …… …..(1)
Inscrite au registre du commerce ……..(localité) sous le n° ……(1)
N° patente …….(1)
N° du compte courant postal -bancaire ou à la TGR……..(RIB)

Déclare sur l'honneur

1) - M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2) – Que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du décret n° 2 –06- 388 du 16 Moharrem 1428 (05 Février 2007 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives et à leur gestion et à leur contrôle;

- Etant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;

3) – M'engage, si j'envisage de recouvrir à la sous – traitance :

- M'assurer que les sous – traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du décret n° 2-06-388 précité.

- Que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;

4)- M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.

5)-M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

- Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

- Reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du Décret N° 2-06-388 précité, relatif à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à ……..le ……

Signature et cachet du concurrent (2)

(1) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine ou de provenance.

(2) A supprimer le cas échéant.

(*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'h

ACTE D'ENGAGEMENT

A – Partie réservée a l'Administration

Appel d'offres ouvert, sur offres des prix n° 1/2009 TDL du 18 Juin 2009 à 10h pour l'Achat de Matériel Scientifique et de Laboratoire à livrer à l'Unité de Recherche sur les Systèmes de Production en Irriguée relevant du Centre Régional de la Recherche Agronomique du Tadla sis au 19 km route Principale reliant Beni Mellal Marrakech. Objet des lots suivants :

Lot n°1: Matériel de laboratoire d'analyse
Lot n°2: Matériel de mesure

Passé en application de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de L'article 16 et l'alinéa 3 du paragraphe 3 de l'article 17 du décret n° 2- 06 – 388 du 05 Février 2007 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

B – Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (1) , soussigné: ……..(prénom , nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :……
Affilié à la CNSS sous le n° ……(2)
Inscrit au registre du commerce de ……..…(localité) sous le n°……..(2)
N° de patente ……..(2)

b) Pour les personnes morales

Je (1) , soussigné …….(prénom , nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de ……..(raison sociale et forme juridique de la société)
Au capital de :……
Adresse du siège social de la société ……..
Adresse du domicile élu ……..
Affiliée à la CNSS sous le n° …… (2)
Inscrite au registre du commerce ……..(localité) sous le n° ……(2)
N° de patente ……..(2)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :
Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu(s) de ma signature un bordereau de prix et un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global établi(s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres.

2) m'engage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennent les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant hors TVA:.....en lettres et en chiffres
- Taux de la TVA : .....en lettres et en chiffres
- Montant de la TVA:.....en lettres et en chiffres
- Montant TVA comprise:.....en lettres et en chiffres

L'INRA se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte……..……(à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (3)
Ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à ……..(Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro…….

Fait à ……le……

(Signature et cachet du concurrent)

---

(1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
1- Mettre : « Nous, soussignés……. Nous obligeons conjointement et solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;

2- Ajouter l'alinéa suivant : « « désignons……..(prénoms, noms et qualité en tant que mandataire du groupement » ».

(2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ou organisme professionnel qualifié.
(3) Supprimer les mentions inutiles.